



EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la Ville de LEFOREST

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Route

Vu la demande présentée par Madame [REDACTED]

[REDACTED] demeurant 30 rue des Tilleuls, 62 790 LEFOREST, en date du 8 Octobre 2025, relative à occuper le Domaine Public pour le stationnement d'une benne au droit du 30 rue des Tilleuls à Leforest.

Considérant qu'il convient, par mesure de sécurité publique et pour faciliter les travaux au droit du chantier, du 30 rue des Tilleuls à Leforest, de réglementer le stationnement des véhicules de tous genres.

ARRÊTÉ N° 2025/122

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE RELATIF AU STATIONNEMENT D'UNE BENNE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Article 1

Madame [REDACTED] est autorisée à occuper le domaine public pour **le stationnement d'une benne, Du Lundi 3 Novembre 2025 au Samedi 13 Décembre 2025 inclus soit pour une durée de Quarante (40) jour(s).**

La Benne devra être stationnée sur les stalles de stationnement

Article 2

Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit de l'adresse précitée à Leforest aux dates reprises à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

Ce dernier devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin que la circulation routière ne soit pas gênée.

Article 4

Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur habitation, la possibilité d'en sortir et d'assurer le chargement et le déchargement des marchandises.

Article 5

La signalisation temporaire à mettre en place est à la charge de Mme [REDACTED]

Article 6

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.

Article 7

Madame [REDACTED]
Monsieur le Commissaire de Police
Le Service de la Police Municipale
Madame la Directrice Générale des Services
Les Services Techniques de la Ville

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et mis en ligne sur le Site Internet de la Ville.

Fait à Leforest, Le 20 Octobre 2025.

Certificat exécutoire le 21/10/2025.

Le Maire,

Christian MUSIAE



Toute correspondance doit être adressée à :

Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST

Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr
Site internet : www.villedeleforest.fr